

## Appel aux commanditaires des marchés de design et de communication

La Charte des marchés publics de design de l'Alliance française des designers a été présentée le jeudi 24 novembre 2011 à Rouen au Club de la presse et de la communication.

Cette charte établit les bonnes pratiques et règles à suivre pour mieux travailler dans le cadre de marchés publics de design.

La profession souffre actuellement de mauvaises pratiques aujourd'hui répandues dans la rédaction des appels d'offres (maquettes gratuites, compétitions totalement ouvertes, non-renouvellement des prestataires consultés, etc...) qui appauvrissent les compétitions et l'économie de notre profession.

Cette situation amène le constat suivant :

- le Code des marchés publics, et plus précisément l'article 49 n'est pas respecté, et entraîne un risque juridique pour les donneurs d'ordres,
- la profession dans son ensemble s'appauvrit, avec parfois plus d'heures de travail produites au stade de la consultation qu'il n'en sera rémunéré dans le cadre de l'attribution du marché,
- la qualité de réponse est tirée vers le bas en raison de l'absence d'indemnisation et d'une procédure de consultation souvent menée à l'aveugle.

Le relèvement récent du seuil des procédures adaptées pour les marchés publics accentue la nécessité de mise en place de bonnes pratiques, de façon collective, respectueuses de la profession et de l'ensemble des acteurs : prestataires ou commanditaires.

La Charte, rédigée conjointement par les commanditaires et les designers, propose plusieurs principes visant à améliorer les compétitions, notamment :

- une sélection des candidats sur dossiers, qualifications et références,
- la rémunération des esquisses, maquettes quand l'appel d'offres en fait une exigence,
- la dissociation entre prestation intellectuelle du designer (phase de conception) et fabrication de la commande (impression...).

Un label AFD est créé et permet de mettre en avant les appels d'offres et plus largement les collectivités respectant les principes de la charte avec pour but d'assurer aux designers le respect de leurs droits.

Nous, professionnels de la communication et du design en Haute-Normandie, signataires de cet appel, souhaitons vous inciter à utiliser la charte des marchés publics de design pour l'organisation de vos appels publics à concurrence

Vous trouverez la charte disponible en téléchargement à cette adresse :

<http://www.alliance-francaise-des-designers.org/chartes.html>

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner et discuter des possibilités d'amélioration des compétitions de design en Haute-Normandie.

*Franck Dubois, graphiste au Perroquet bleu, correspondant AFD de Haute-Normandie*

*Tél : 02 32 76 31 33*

*Mail : f.dubois@alliance-francaise-des-designers.org*

*Site : www.alliance-francaise-des-designers.org*

Signataires de cet appel : (logos et noms des signataires)